RAPPORT d'ACTIVITE 2018





Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SOMMAIRE

- 03 La vie des Instances du PETR en 2018
- 04 Les action menées et l'équipe technique du PETR
- 05 I Poursuite de la révision partielle du SCoT
- 23 II Territoire2.0
- 30 III Le PETR, un espace pertinent pour la contractualisation
- 46 IV Développer et promouvoir des pratiques plus durables
- 47 V Développement et Valorisation Touristique du Territoire du PETR
- 49 VI Rendre le territoire plus attractif économiquement et agir en faveur de l'emploi
- 50 VII Préserver et renouveler l'offre de soins sur le bassin Montluçonnais

La vie des Instances du PETR en 2018

1) Le Conseil et le Bureau Syndical

L'instance décisionnaire du PETR, le Conseil Syndical, s'est réuni à intervalles réguliers pour assurer la mise en application de la stratégie de territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et le suivi et la gestion du PETR. Chaque réunion du Conseil Syndical a été précédée d'une réunion de travail préparatoire des membres du Bureau Syndical (i.e. les Vice-Présidents du PETR).

Date de la Réunion du Bureau Syndical	Date de la Réunion du Conseil Syndical
15 janvier 2018	31 janvier 2018
23 avril 2018	23 avril 2018
20 juin 2018	27 juin 2018
26 septembre 2018	26 septembre 2018
7 novembre 2018	7 novembre 2018
12 décembre 2018	12 décembre 2018

2) La Conférence des Maires

La Conférence des Maires qui réunit les 93 maires et maires délégués des communes du PETR s'est tenue à 2 reprises en 2018. Ces réunions furent l'occasion de rendre compte de l'activité du PETR et de tenir informés les élus du territoire sur le suivi des missions assurées par le PETR. Comme ce fut le cas lors des précédents exercices, cette instance a également été utilisée comme outil d'information à destination des élus du territoire dans le cadre de la veille technique et réglementaire menée par les services PETR.

- Conférence des Maires du 23 Avril 2018
- Conférence des Maires du 12 décembre 2018

3) <u>Le Conseil de Développement</u>

Comme en 2017, Le Conseil de Développement du PETR n'a fait l'objet d'aucune réunion dédiée en 2018. Les membres du Conseil de Développement ont cependant été associés à chaque réunion de la Conférence des Maires (comme cela avait également été le cas en 2015 et 2016) afin de permettre aux membres du Conseil de Développement de disposer du même niveau d'information que les élus sur les actualités règlementaires et sur la vie du PETR.

4) Le Comité de Pilotage Natura 2000

Le Comité de Pilotage Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher s'est réuni le 20 mars 2018 et 7 novembre 2018.

LES ACTIONS MENÉES EN 2018

En 2018, le PETR a assuré <u>251 rendez-vous</u> en accompagnement des collectivités et porteurs de projets

Il a également animé et participé à <u>141 **réunions techniques**</u> (à différencier des réunions tenues régulièrement dans le cadre de la vie de ses instances).

L'équipe technique du PETR

En 2018, les effectifs du PETR en fonction des missions et des actions expérimentales ont atteint 8 salariés soit 7.5 ETP.

I - Poursuite de la révision partielle du SCoT

Poursuite de l'élaboration du dossier et des pièces écrites et graphiques de la révision partielle du SCoT du PETR

1. Rappel des points de révision identifiés en 2016 lors de la mise en révision partielle du SCoT

	OBJET DE LA MISSION
R1	Mise à jour globale des références du Code de l'Urbanisme du SCoT
R2	Actualisation des données d'importance (population, logements, mobilité, zones d'activité)
R3	Identifier les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation (ALUR art L141-3 et art L151-4)
R4	Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années (art L141-3)
R5	Compléter les diagnostics en matière de biodiversité, de qualité paysagère et de ressources naturelles, à l'aide principalement du SRCE
R6	Prise en compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
R7	Conforter le tourisme comme orientation majeure
R8	Affiner le diagnostic agricole (ALUR et LAAF)
R9	Nouveau chapitre : Développement des communications électroniques

2. Travaux sur le Rapport de Présentation

Diagnostic et études

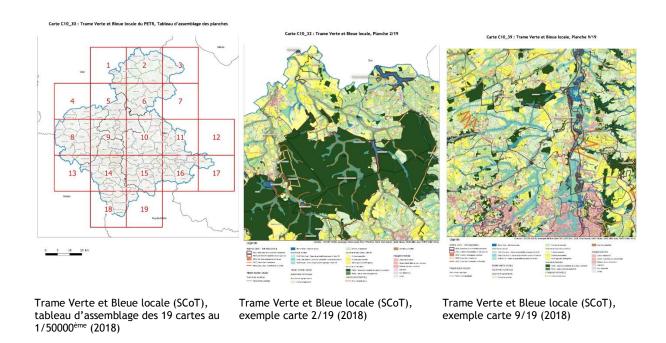
Les points R1 à R4 étaient terminés à fin 2017 et ont été simplement actualisés ponctuellement.

Des travaux complémentaires ont donc concerné les autres points.

Points R5, R6 : Trame Verte et Bleue locale à l'échelle du SCoT ; En complément aux études de 2017, des analyses cartographiques affinées ont été menées à partir de l'occupation des sols et d'autres sources de données (exemple : PDIPR) afin d'identifier les enjeux forts de biodiversité pour le PETR.

Il a été décidé de produire des déclinaisons locales de la Trame Verte et Bleue au 1/50000ème (19 cartes) faisant apparaître l'ensemble des enjeux majeurs de biodiversité sur le territoire : l'importance des prairies sur le territoire (48% de la surface du PETR),

des zones humides, mais aussi du fort réseau de cheminements doux (1730 km) et des haies (5% de la surface du PETR).

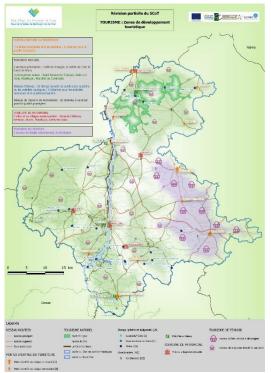


Point R7 : définition des zones de développement touristique

L'étude tourisme avait déjà débuté en 2017 avec la production de plusieurs études (cartes et statistiques).

Conformément au Schéma de Développement touristique du PETR, des zones de priorisation pour le développement touristique du PETR ont été définies et spatialisées en 2018 à l'aide de la carte ci-contre et s'articule autour de 4 axes forts :

- Portes d'entrée du territoire
- Tourisme naturel
- > Tourisme de terroir
- > Tourisme de patrimoine

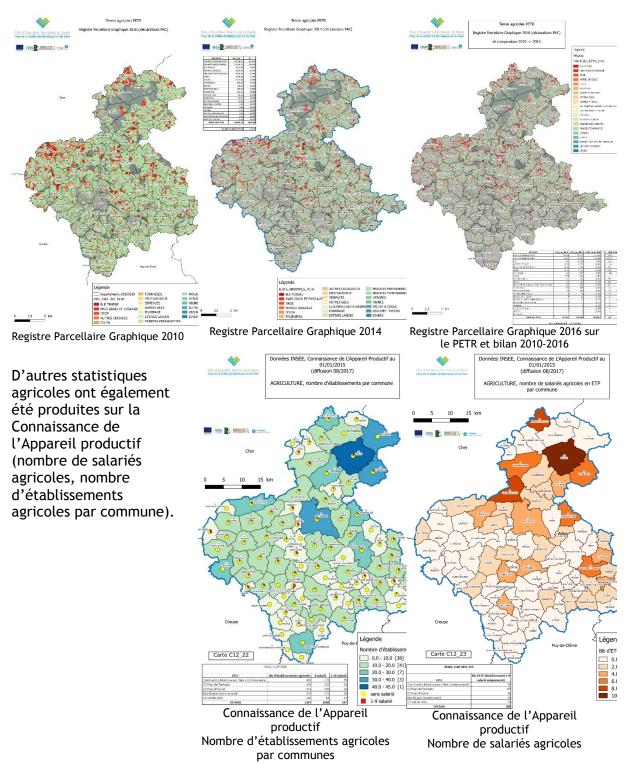


Carte des Zones de Développement Touristique du PETR (2018)

Point R8 : études complémentaires sur le diagnostic agricole

En 2017, de nombreuses cartes avaient été produites à l'aide des données Agreste de 2010, donc assez anciennes.

En complément à ces éléments, en 2018, une étude plus poussée de l'occupation des sols agricoles a été menée à l'aide des données utilisées pour les déclarations PAC, le Registre Parcellaire Graphique (RPG). Cette source de données particulièrement intéressante présente l'avantage d'être historisée. Ainsi les RPG2010, 2014 et 2016 ont pu être produits à l'échelle du PETR. Cela a ainsi permis de mettre en évidence certaines tendances fortes comme la forte diminution des prairies.



Point R9 : étude de couverture fine à l'aide des travaux du médiateur numérique du territoire

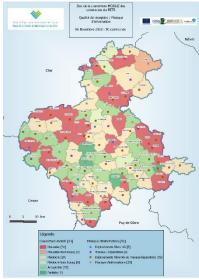
Les travaux menés par le médiateur numérique ont permis d'affiner les données de couverture officielle produites en 2017.

Plusieurs cartes et analyses ont ainsi été produites dont des cartes de couverture internet et mobile avec les résultats suivants:

- Fixe: 25 communes seulement avec une couverture au moins 'moyenne'
- mobile: 29 communes seulement avec une couverture au moins 'acceptable'







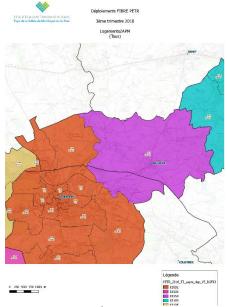
Etat de la couverture interne mobile du PETR (11/2018)

D'autres études cartographiques ont également été menées dans le cadre de ces travaux : dossiers de signalement France Mobile, Carte IGN de toutes les communes du PETR pour les mesures 'terrain', carte globale des résultats 4G fixe, étude de déploiements Fibre, études de sites des opérateurs, études sur les supports (points hauts) des opérateurs

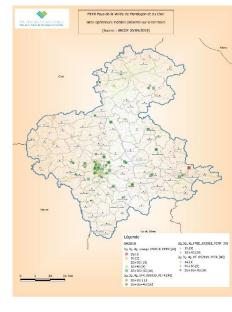
Exemple de cartes ci-dessous :



Dossiers de signalement France Mobile Mars 2018



Etude de déploiement Fibre

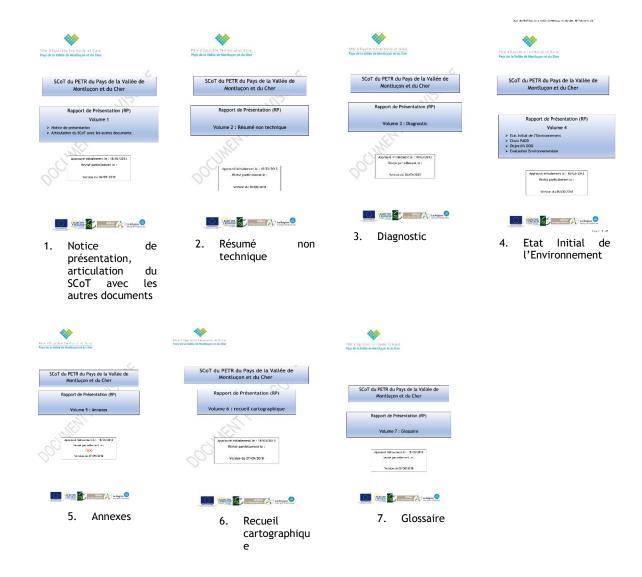


Sites des 4 opérateurs au 30/09/18

Rédaction du Rapport de Présentation

La forme du document initialement en 3 volumes en 2017 a été revue afin de faciliter sa lecture. Il se scinde finalement en 7 volumes :

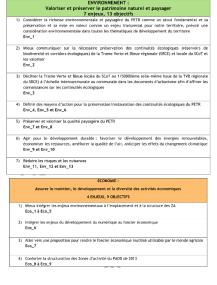
- 1. Notice de présentation, articulation du SCoT avec les autres documents
- 2. Résumé non technique
- 3. Diagnostic
- 4. Etat Initial de l'Environnement, choix PADD, objectifs DOO, Evaluation environnementale
- 5. Annexes
- 6. Recueil cartographique
- 7. Glossaire



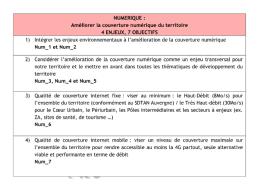
Définition des enjeux

A l'issue de la phase de concertation préalable engagée d'octobre 2017 à mars 2018 (phase de rencontres et d'échanges avec les Personnes Publiques Associées), à l'aide d'un document de concertation dédié, les enjeux définitifs de la révision partielle ont ainsi pu être dégagés pour chacune des thématiques du SCoT.

Les 32 enjeux s'articulent autour de 2 thématiques transversales primordiales pour notre territoire : l'environnement et le numérique, nouvelle thématique inexistante dans le SCoT de 2013. D'autre part, deux thématiques, le tourisme et l'agriculture ont été extraites du volet 'Economie' et développées dans des chapitres spécifiques.

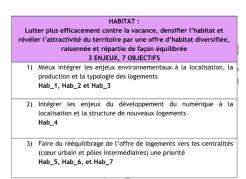








	COMMERCE
Gar	antir une offre commerciale suffisamment diversifiée sur l'ensemble du Pays 4 ENJEUX, 7 OBJECTIFS
1)	Améliorer l'intégration des sites commerciaux dans l'environnement et fonctionnement territorial Com_1 et Com_2
2)	Intégrer les enjeux d'une bonne couverture numérique pour l'aménagemen commercial ${\sf Com_3}$
3	3) Appuyer et conforter le maillage territorial défini par le SCoT par une mise en cohérence de l'offre commerciale
	Com_4 et Com_5
	Maintenir la dynamique commerciale des centralités pour lutter contre la désertification des centres-bourgs
	Com 6 et Com 7



Dével	TOURISME opper un tourisme de qualité sur le territoire en cohérence avec le Schéma de développement touristique du PETR 3 ENJEUX, 11 OBJECTIFS
	Mieux intégrer les enjeux environnementaux au développement du tourisme _1 et tou_2
2)	Intégrer les enjeux d'une bonne couverture numérique pour le développement du tourisme $\ensuremath{\text{tou}}_3$
3)	Prendre en compte le volet urbanistique du Schéma de développement touristique du PETR tou_4 à tou_11

3. Travaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Comme évoqué dans le chapitre précédent, au cours du deuxième trimestre, les enjeux du Rapport de Présentation ainsi que la définition des objectifs à atteindre pour le Projet d'Aménagement Durable ont été formalisés.

La rédaction du PADD a ensuite débuté. Au vu de la forme assez littéraire du PADD de 2013 rendant sa lecture complexe, il a été décidé de la simplifier en allant à l'essentiel.

La révision partielle a donné lieu à une réécriture complète du PADD proposant :

- une écriture plus synthétique, plus facilement lisible
- pour chacun des 8 thèmes, une structure identique : résumé des constats du diagnostic du Rapport de Présentation, Rappel des enjeux majeurs, Objectifs du PADD, et une carte des objectifs.

Le PADD de 2018 comporte 8 thèmes et 70 objectifs, et les choix rédactionnels suivants ont été faits :

- Chacun des objectifs est identifié par un code : Exemple Env_1, Num_3 ...
- > 2 thèmes majeurs sont transversaux par leur importance pour notre territoire : l'environnement et le numérique. Ils sont évoqués en premier puis ont été déclinés systématiquement pour chacun des autres thèmes.
- ▶ 6 autres thèmes : L'Habitat et les services, l'Economie, l'Agriculture, le Tourisme, La mobilité, le commerce
- Le maintien d'une agriculture et le développement du tourisme raisonné, ont donc également été ventilés spécifiquement car ils représentent des axes forts de développement pour notre territoire.

Extraits du PADD de 2018



Animation et suivi de la révision

1. Points d'étapes SCoT en conseils syndicaux et conférence des maires du PETR

Plusieurs points d'étape ont été effectués en conseil syndical du PETR pour présenter l'avancée du SCoT :

23/04/2018 : point d'étape sur la concertation préalable et le calendrier actualisé

27/06/2018 : point d'étape sur l'écriture du PADD

07/11/2018 : présentation du PADD et de la phase de concertation légale

12/12/2018 : débat PADD en conseil syndical du PETR

Le débat PADD en conseil syndical du PETR le 12/12 est une étape importante dans la révision partielle. Conformément à l'article <u>L 143-18 du Code de l'Urbanisme</u>, le PADD doit être présenté au sein de la structure délibérante du SCoT (le PETR) et donner lieu à un débat. Une délibération doit prendre acte de la tenue de ce débat.

Voici des extraits des présentations des réunions citées :



Consultation préalable des Personnes Publiques Associées :

16 PPA ont été consultées et 8 d'entre elles ont émis des remarques ou ont complété le document.

Conséquence sur l'écriture des documents finaux

- Le Rapport de Présentation, en phase d'écriture finale a été modifié récemment en raison d'ajout de données sur la mobilité (suggestion PPA), et d'autres compléments liés aux retours PPA.
- Le PADD est en cours d'écriture afin de revoir sa forme, de pouvoir y ajouter les nouveaux objectifs envisagés et de pouvoir prendre en compte les retours et remarques ayant été formulés lors de cette consultation préalable.
- L'écriture du DOO n'a pas encore débuté mais tiendra compte des remarques émires

Révision partielle du SCoT, point d'étape, Conseil syndical du PETR du 23 avril 2018

Extrait powerpoint 23/04/2018

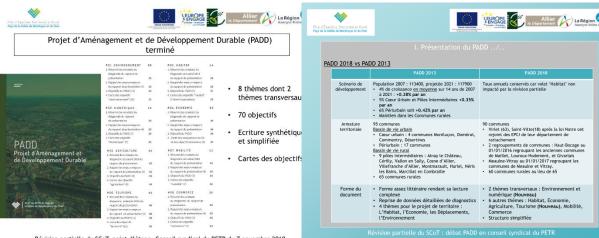
Ecriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

L'écriture du PADD est en voie de finalisation

- Le PADD reprend les axes développés dans le document de consultation préalable transmis de fin 2017 à mars 2018 et comprend 72 objectifs.
- PADD organisé en 8 thèmes priorisés : 2 thèmes transversaux l'environnement et le numérique, et 6 autres thèmes : l'habitat, l'économie, l'agriculture, le tourisme, la mobilité et le commerce
- Chaque chapitre est écrit de manière synthétique et comprend : un résumé des constats du diagnostic du Rapport de Présentation / un rappel des enjeux majeurs du Rapport de Présentation / les objectifs du PADD
- ▼ PADD provisoire transmis aux EPCI pour information

Révision partielle du SCoT, point d'étape, Conseil syndical du PETR du 27 juin 2018

Extrait powerpoint 27/06/2018



Révision partielle du SCoT, point d'étape, Conseil syndical du PETR du 7 novembre 2018

Extrait powerpoint 07/11/2018

Extrait powerpoint 12/12/2018 : débat PADD

2. Organisation et animation du 2ème comité de suivi technique du SCoT le 26/03/2018

A l'issue de la phase de diagnostic du Rapport de Présentation (pour les points de la révision partielle), un deuxième comité de suivi technique s'est tenu au sein du PETR pour faire un bilan des études menées.

L'ordre du jour est présenté sur l'extrait du powerpoint ci-joint. Cette réunion a pu compter sur la présence de 18 personnes représentant 11 structures, 3 personnes étaient excusées.



Extrait du powerpoint du 26/03/2018

3. Organisation et animation du 3ème comité de suivi technique du SCoT le 07/11/2018

En fin d'année 2018, la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable étant terminée, un troisième comité technique a été programmé afin de présenter son contenu. Cette présentation s'inscrivait dans une démarche plus large de concertation légale visant à informer non seulement les Personnes Publiques Associées, mais également les élus et le public.

L'objet de cette réunion est présenté sur l'ordre du jour cicontre.



Extrait du powerpoint du 07/11/2018

4. Organisation de réunions territoriales

Lancement de la révision partielle et présentation du diagnostic : Janvier à avril

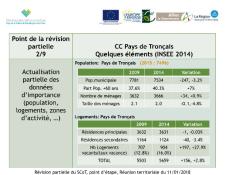
Comme cela avait été amorcé fin 2017, 3 réunions territoriales se sont tenues en début d'année 2018 afin de présenter l'avancée de la révision partielle, et les données principales du diagnostic avec des cartographies et statistiques propres à l'EPCI concerné. 3 réunions ont ainsi eu lieu début 2018.

- ➤ Le 11/01/2018 à Cérilly pour la ComCom du Pays de Tronçais
- Le 29/01/2018 à Bézenet pour la ComCom de Commentry-Montmaraut-Néris les Bains Communauté.
- La 26/04/2018 à Montlucon pour la ComAgglo de Montluçon Communauté

Lors de ces réunions, une vingtaine d'élus environ étaient présents pour chacune d'entre elles. Le programme de ces réunions fut le suivant :

Rappel sur la composition du SCoT (3 documents), présentation de chacun des 9 points de la révision partielle avec leur état d'avancement pour chacun des 3 documents, calendrier actualisé, liste d'outils SCoT

Voici ci-dessous un extrait du powerpoint de chacune d'entre elles.



Pays de Tronçais, le 11/01/18



Commentry Montmarault Néris Communauté, le 29/01/18



Montluçon Communauté, le 26/04/18

Présentation du PADD : Décembre

La rédaction du PADD achevée début septembre a donné lieu à la phase de concertation légale comprenant une phase de présentation du PADD pour les élus des 5 EPCI du PETR.

A ce titre, 4 réunions territoriales ont été organisées :

- ➤ Le 04/12/2018 à Huriel pour Montluçon Communauté et les ComCom du Pays d'Huriel et de Val de Cher
- ➤ Le 05/12/2018 à Cérilly pour la ComCom du Pays de Tronçais
- ➤ Le 06/12/2018 pour la ComCom de Commentry Montmarault Néris Communauté

Ces réunions qui s'adressaient aux élus et conseillers communautaires ont elles-aussi pu compter sur la présence d'une vingtaine de participants pour chacune d'entre elles. L'ordre du jour de cette réunion était le suivant : avancée de la révision partielle, présentation du nouveau PADD, calendrier prévisionnel actualisé, questions diverses.

Un powerpoint global de présentation du PADD a été rédigé à cet effet, dont voici des extraits ci-dessous.







Organisation et suivi de la concertation

1. Janvier à Mars : Poursuite de la concertation préalable

Dans le cadre des travaux de concertation préalable menés d'octobre 2017 à fin mars 2018, plusieurs autres rencontres avec les Personnes Publiques Associées ont eu lieu début 2018.

- 08/01 : Centre Régional de la Propriété Forestière
- > 14/01 : Laurent Vacher pour le Conseil Départemental (Volet Habitat)
- > 23/02 : Mairie de Marcillat

Pour rappel, cette étape s'appuyait sur un document de concertation préalable transmis à l'ensemble des Personnes Publiques Associées en octobre 2017 (voir extrait ci-contre).



2. Octobre : Mise en place de la procédure de concertation du PADD

Pour rappel, la concertation légale définie aux articles <u>L 103-2 à L103-6 du nouveau Code</u> <u>de l'Urbanisme</u>. est un outil de démocratie participative, visant à associer, tout au long de la démarche du SCoT, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées (les Personnes Publiques Associées, les EPCI ...).

Cette concertation pour le PADD a été mise en place fin octobre et se traduit :

- Numériquement par la Présence d'un lien spécifique <u>'Révision partielle du SCOT'</u> sur le site du PETR avec possibilité d'envoi de commentaires par le public, et de téléchargement des documents en version de travail dont le document majeur de projet de territoire, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- En version papier, par la disponibilité du PADD complet, la tenue d'un registre de concertation au sein du PETR et de chacun des EPCI (depuis le 23/10), permettant le recueil de remarques éventuelles sur le PADD

Ci-contre l'affichette présente au sein de chacun des EPCI.



Relations avec les collectivités et accompagnement dans leur démarche de planification et d'urbanisme, participation aux études et la formulation des avis Scot dans le cadre de procédure d'association/consultation des personnes publiques

1. Conseils sur les procédures d'urbanisme

En 2018, plusieurs communes ont sollicité l'aide du PETR pour des conseils sur les types et les conditions d'évolution de leur PLU (exemples : commune de Reugny, de Vaux).

2. Représentation du PETR en tant que Personne Publique Associée pour vérifier la compatibilité du SCoT avec les documents de rang inférieur (article L142-1 Code de l'Urbanisme) : réunions et avis

Réunions PPA(3)

- Conférence partenariale avec les Personnes Publiques Associées (PPA) pour le PLUih de Montluçon Communauté le 5 juillet 2018
- Réunion d'examen conjoint PPA pour les déclarations de projets de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Prémilhat et Quinssaines le 21 juin 2018
- Réunion de travail avec les services de l'Etat pour l'éventualité d'une modification simplifiée du PLU de Reugny le 22 juin 2018

Formulations d'avis (4)

En 2018, le PETR a été sollicité pour la formulation d'avis :

- Modification simplifiée n°4 du PLU de Vaux le 18/01, avis favorable
- Révision du PLU d'Isle et Bardais, avis favorable
- Avis de compatibilité SCoT dans un projet Leader à Saint-Bonnet de Tronçais le 15/02 : avis favorable
- Avis de compatibilité SCoT pour le projet Leader de l'Etang de Sault le 18/02 : avis favorable avec recommandation



Réunions de révision des Plans Locaux d'Urbanisme (9)

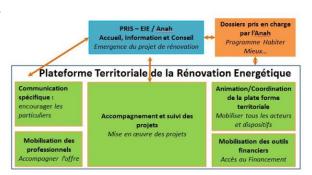
- Commentry-Montmarault-Néris Communauté (PLUi initialement sur le seul territoire de l'ancienne ComCom de Montmarault, 21 communes sur 33): participation aux réunions des 06/02, 07/03, 27/03, 04/07, 06/09, 02/10, et 06/11/2018
 A noter que depuis juin 2018, la ComCom a délibéré pour étendre le périmètre du PLUi de l'ancienne ComCom de Montmarault à celui de l'ensemble de la ComCom CMNC.
- Huriel: révision complète du PLU et du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Deux réunions de présentation du diagnostic et des enjeux ont eu lieu les 16/10 et les 20/11/2018.

3. Autres réunions

Participation en 2018 à de très nombreuses réunions :

- Réunions de travail avec l'élue référente du SCoT, Mme Coupas, afin de préparer les différentes réunions (comités de suivi technique, réunions territoriales)
- Réunion de préfiguration du Contrat territorial Cher Amont (en aval du Barrage de Rochebut) le 28/03 organisée par l'Etablissement Public Loire
- Une deuxième réunion a eu lieu le 13/09 avec la présentation d'une convention d'étude préopérationnelle des travaux
- Réunion d'information sur l'opportunité de la mise en place d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique le 20/09 à Clermont-Ferrand





Réunion de lancement le 23/10/2018 des 'Plans Climat Air Energie Territoriaux' (PCAET) des 5 EPCI portés par le SDE03



Activités connexes:

1. Production de cartographies et statistiques, en appui aux autres services

Comme en 2017, en complément aux travaux du SCoT, de nombreuses cartes ont été produites pour les besoins des services du PETR, voici la liste des études menées par thématique :

Social, santé: Maisons de Services Au Public, Maisons de Santé, Démographie médicale et zonage associé, données statistiques territorialisées (EPCI, communes, IRIS)

Natura 2000 : Etude géologique Gorges du Haut-Cher

Développement Durable : Eoliennes, Déchetteries

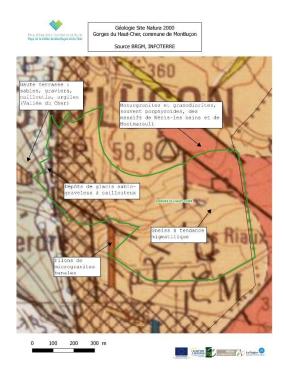
Tourisme : Carte des GR et prestataires à proximité, carte de projet Voie Verte

Montluçon-Evaux les Bains et profil en long associé

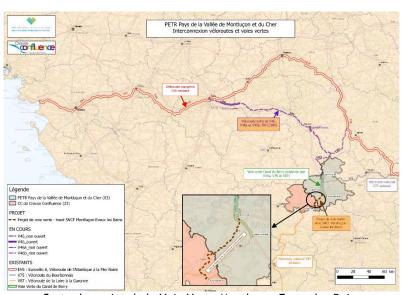
Maraîchage: cartes de localisation des secteurs agricoles communaux

Numérique : voir plus haut, point R9 du Rapport de Présentation

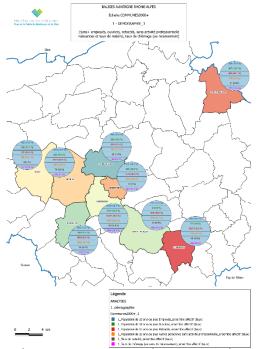
Voici des exemples des cartes ci-dessous



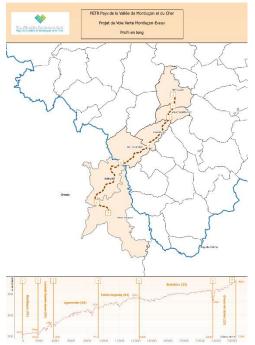
Géologie des Landes de Nerdre à Montluçon



Carte de projet de la Voie Verte Montluçon Evaux-les Bains



Données Balises 2018 sur la démographie médicale



Profil en long du Projet de Voie Verte Montluçon-Evaux les Bains

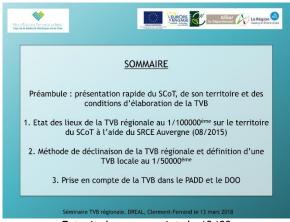
2. Participation à des séminaires sur la Trame Verte et Bleue

Dans le cadre des travaux menés pour la révision partielle du SCoT, le PETR a pu définir une déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue à son échelle à l'aide de données d'occupation du sol affinées. 19 cartes au 1/50000ème ont ainsi été produites.

Le PETR a ainsi été convié à deux reprises à venir présenter la démarche de déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue régionale issue du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Auvergne de 2015 au cours de 2 séminaires.

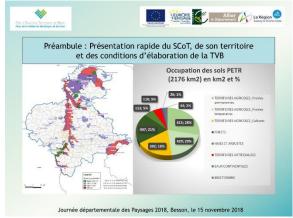


Le 13/03/2018 lors d'un Séminaire sur la Trame Verte et Bleue à Clermont-Ferrand



Extrait du powerpoint du 13/03

Le 15/11/2018 à Besson lors de la journée départementale des Paysages

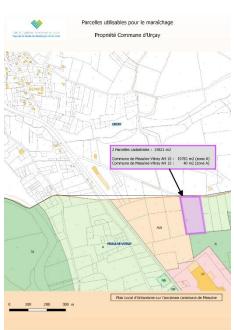


Extrait du powerpoint du 15/11

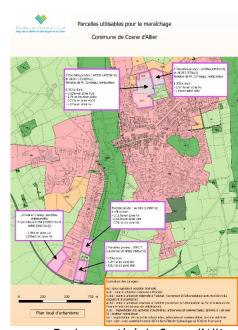
3. Réunions, analyses et productions de cartes dans le cadre de l'identification des zones agricoles potentiellement utilisables pour le maraîchage

5 rencontres ont eu lieu fin 2018 afin de permettre d'identifier conjointement avec les élus des parcelles communales agricoles pouvant être utilisables pour le maraîchage.
Urçay le 19/11, Saint-Bonnet de Tronçais le 21/11, Arpheuilles Saint-Priest le 28/11, Cosne d'Allier le 11/12 et Meaulne-Vitray le 13/12.

Cette série de rencontres doit se poursuivre en 2019



Exemple carte propriété d'Urçay



Etude propriété de Cosne d'Allier

II - Territoire 2.0

1) Outils numériques de suivi et d'animation des instances

Le PETR a continué en 2018 à utiliser la plateforme de partage de données crée avec l'appui technique du Département de l'Allier à destination des instances du PETR. Cet outil a permis la mise en ligne et le partage des documents relatifs aux réunions techniques et de gouvernance des instances du PETR durant toute l'année 2018, permettant aux élus et membres des instances de consulter les documents préalablement aux réunions et une gestion raisonnée des impressions.

2) Appui aux territoires pour l'accès au numérique mobile

Appui aux territoires pour l'accès au numérique

Au regard des difficultés rencontrées par les communes quant au déploiement de la couverture numérique, sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, la mission première était d'accompagner les communes à renseigner les informations nécessaires pour compléter la plateforme France Mobile.

Ainsi l'objectif était de définir l'état des lieux de la couverture mobile sur l'ensemble du territoire, et faire-valoir la qualité de la desserte numérique auprès de l'Etat et des opérateurs.

Pour connaître l'état de la couverture numérique sur le territoire, 92 communes ont été rencontrées, afin d'échanger sur la situation de chacune d'entre elles en terme de couverture numérique.

Ces échanges ont donné lieu à des écrits qui servent de base de départ pour établir la « santé numérique » du territoire en terme de couverture et d'infrastructures pour la téléphonie mobile et Internet fixe et mobile.

Ces rencontres avec les élus, et le personnel de mairie ont mis en avant d'autres sujets qui ont un impact direct sur la couverture numérique.

Le premier concerne l'entretien des réseaux de télécommunications appartenant à Orange, qui sont pour certaines portions, abîmés et vétustes. Or l'opérateur Orange a reçu deux mises en demeure de la part de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) concernant le mauvais entretien de son réseau cuivre. Cette situation a un impact important et direct sur la qualité de service desservie par ces lignes, à savoir internet en ADSL et la téléphonie fixe.

Le second problème rencontré est le manque d'information dispensé aux communes par les opérateurs et leurs sous-traitants, concernant le déploiement d'infrastructures, les réparations des réseaux, les délais etc...

Aussi lors de la rencontre avec le nouveau Directeur des Relations avec les Collectivités Locales de l'opérateur Orange, Monsieur Gravière, il a été discuté de solution pouvant offrir une meilleure communication entre les communes du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher et Orange.

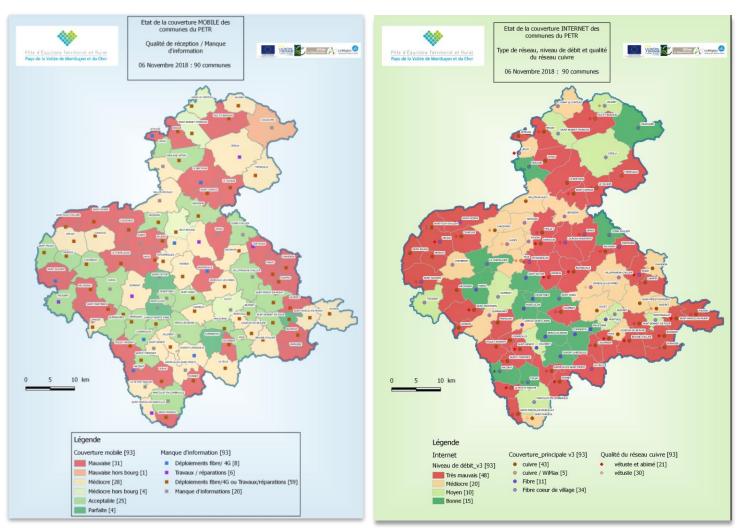
Suite à ces échanges, les services techniques du PETR ont mis en place un outil sous forme de tableau, qui permet aux communes de renseigner les difficultés liées à la couverture numérique.

Les informations remontées aux services techniques sont centralisées dans un fichier et communiqué à Orange.

Δ	A	В	C	D	E	F	G	Н	I	J	K	L
1		Couverture Mobile		Couverture Internet								
2	Communes	Etat de la couverture Mobile	Opérateurs mobiles	Localisation des difficultés ?	Liste des lieux-dits concernés par les problèmes de couverture mobile	ogie est	Débits descendants (Réception)	montants	Etat du réseau	Délais de réparation (en jours)	Problèmes constatés	Observations
3	Ainay le château											
4	Archignat											
5	Arpheuille St-Priest											
6	Audes											
7	Beaune-d'Allier											
8	Bezenet											
9	Bizeneuille						~					
10	Blomard					Technologie						
11	Braize					Saisir la						
12	Cérilly					technologie q	ui					
13	Chambérat					vous relie à internet						
14	Chamblet											
15	Chappes											

Illustration de l'outil de remontée d'information, janvier 2019

Etat des lieux couverture numérique :



Etat de la couverture mobile des communes du PETR, novembre 2018

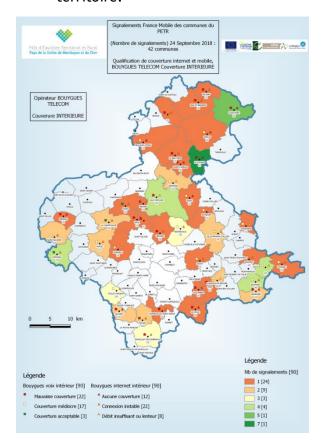
Etat de la couverture Internet des communes du PETR, novembre 2018

Pour établir ces deux états des lieux, plusieurs sources de données ont été utilisées.

La première vient de la rencontre avec les élus, qui durant des échanges ouverts ont su exposer les difficultés subies par le manque de couverture numérique sur leur commune.

Il a été demandé aux services techniques du PETR d'estimer la couverture mobile de certaines communes. Des relevés de mesure de la couverture mobile ont donc été effectués sur plusieurs communes du territoire, et qui constitue la deuxième source d'information. Ces relevés de mesure ont été effectués avec deux téléphones grand public, et trois opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Orange et SFR). Pour chaque commune testée, des mesures ont été organisé sur 7 à 12 points selon des critères établis. Les mesures consistaient à évaluer la réception du réseau, et dans certains cas, la qualité des appels. Les dernières données sont issues des déclarations France Mobile qui était une plateforme à l'attention des collectivités pour renseigner et faire-valoir les manquements en matière de couverture mobile.

La somme des données récupérées et exploitées ont permis d'établir, avec des informations provenant du terrain, un état des lieux représentatif de la couverture mobile et internet du territoire.



Cartographie des communes ayant complété au moins un formulaire sur France Mobile, Septembre 2018.

Courant 2018 le plan New Deal mobile est mis en place. Il stipule que dans le cadre du renouvellement des fréquences mobiles, les opérateurs de téléphonie mobile ne paieront pas les 3 milliards d'euros que coûte ce renouvellement, en échange de quoi ils s'engagent à aménager 5000 nouveaux sites chacun.

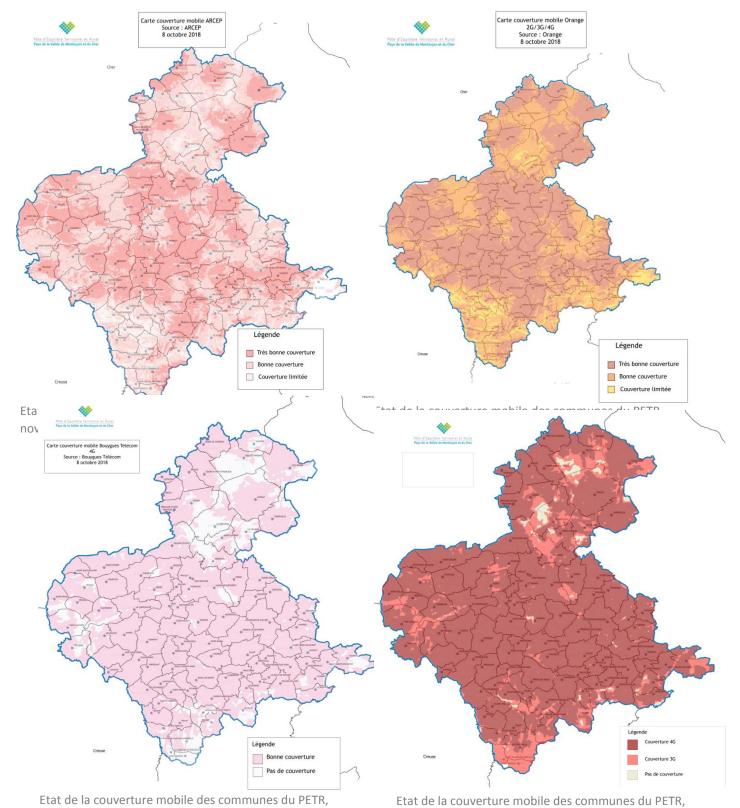
L'objectif dès lors était de renseigner le formulaire France Mobile pour faire remonter les problèmes de couverture mobile aux opérateurs. Les données ainsi saisies venaient renforcer les informations échangées lors des rencontres avec les élus.

Sur l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes le département de l'Allier représente 366 déclarations dont 90 sont à attribuer aux communes du PETR, sur un peu plus de 900 formulaires provenant de la région.

Comparatif de données de la téléphonie mobile

novembre 2018 // source Bouygues Telecom

Un comparatif a été établi entre les données de chaque structure ; l'ARCEP, les opérateurs de téléphonie mobile et le PETR. Ce comparatif avait pour objectif de montrer que les données sur lesquelles se basaient les opérateurs étaient trop théoriques et ne reflétaient pas suffisamment la réalité du terrain. Même la carte de l'ARCEP qui chaque année mène une campagne de mesure, tout en illustrant mieux la situation sur le terrain, demeure malgré tout trop éloigné.



novembre 2018 // source SFR

La couverture Internet

Le déploiement de la fibre sur le territoire du PETR est découpé en deux zones distinctes :

- Zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) regroupe les communes de l'ancienne communauté d'agglomération de Montluçon, dont le déploiement doit se faire d'ici à 2022.
- Zone RIP (Réseau d'Initiative Publique) le déploiement de la fibre est organisé par une filiale d'Orange elle-même mandaté par la Région.

A travers le partenariat entre la filiale d'Orange, Auvergne Très Haut Débit, et la régie régionale Auvergne Numérique, le déploiement de la fibre sur notre territoire comme pour le département de l'Allier se découpe en 3 phases.

2013 - 2017 : 7 communes du PETR sont concernées par le déploiement de la fibre.

- Commentry
- Durdat Larequille
- # Huriel
- Malicorne
- Montvica
- Néris les Bains
- Villebret

2017 - 2021 : 7 nouvelles communes du PETR sont concernées par le déploiement de la fibre.

- Bézenet
- Chamblet
- Dovet
- La Celle
- Maillet
- Nassigny
- Vallon en Sully

2021 - 2025 : En cours de négociation.



Communes pour lesquelles le déploiement de la fibre est prévu ou terminé, en phase 1 et 2

Au regard des 24 communes (14 communes du plan RIP, et 10 communes de la Communauté d'Agglomération) qui devraient bénéficier de la fibre d'ici à 2022, les services techniques du PETR, mettent en place des guides techniques les communes qui rencontrent des débits Internet très faibles.

Ces guides concentrent les solutions alternatives à la fibre qui permettent aux particuliers comme aux professionnels de profiter d'amélioration de débit Internet sous condition que leurs logements / locaux soient éligibles à ces solutions.

- Guide pratique sur la 4G fixe.
- Guide technique sur le VDSL (amélioration de débit)

En plus des guides sur l'amélioration de débit Internet, des guides techniques sur l'amélioration de la réception du téléphone mobile à l'intérieur des bâtiments sont établis. Ils détaillent les solutions, à ce jour au nombre de 3, qui permettent d'améliorer la couverture mobile dans les logements, sous réserve d'éligibilité.

La mission de médiation numérique est également d'apporter un accompagnement technique aux communes qui en font la demande, soit en participant à des rencontres techniques, en évaluant des devis, en diffusant de l'information, ou en accompagnant les communes sur le déploiement de la fibre par exemple.

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a également saisit Madame la Ministre, Jacqueline Gourault en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, par une lettre de son Président, Daniel Dugléry, pour appeler son attention sur la mauvaise couverture numérique et son impact pour notre territoire. Cette demande a abouti par en entretien en 2019, puis une visite de la Ministre sur le territoire.

3) Démarche test de lutte contre la perte d'autonomie et pour favoriser le maintien à domicile des séniors

Le PETR a lancé en 2018 des diagnostics habitats, en partenariat avec l'entreprise Sagesse Technologies.

Une formation de 3 ½ journée a été réalisée dans les locaux du PETR, qui regroupait des personnes travaillant dans le domaine des services aux personnes âgées, et deux membres du PETR, la cheffe du projet leader, et le médiateur numérique.

L'objectif de cette formation était de permettre de mieux appréhender les différentes évolutions technologiques, et comprendre comment celles-ci peuvent favoriser l'autonomie et le maintien à domicile des séniors.

Les thèmes abordés :

- Sensibilisation en chiffres aux risques liés au logement
- Les aides / aménagements traditionnels pour l'aménagement du logement
- Les nouvelles technologies au service du maintien à domicile et de la sécurité des séniors
- Limites des nouvelles technologies
- Déterminer les critères de réussite d'un projet lié au numérique, et le ciblage des bénéficiaires

Au total 6 personnes résidant sur notre territoire et choisies par les structures participantes à la formation, bénéficient d'un diagnostic habitat.

Ce diagnostic consiste en la réalisation d'études complètes du projet de vie de l'habitant et de son logement, avec l'accompagnement d'un ergothérapeute, qui vise à préconiser des améliorations zone par zone. Un compte rendu individualisé est remis au bénéficiaire avec des précisions sur les nouvelles technologies adaptées, le matériel et les aides financières. Le compte-rendu de la démarche test est mis à disposition des acteurs de l'accompagnement social et de l'habitat par el PETR.

4) Animation du site Internet du PETR Vallee 2.0

Dans une volonté d'améliorer sa communication le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est engagé dans une démarche de diffusion de ses actualités sur son site <u>vallee2.fr</u>. La mise en ligne des actualités sur les missions du PETR doit permettre d'assurer une information régulière et transparente sur les activités et les projets menés par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Aussi, il a été décidé de dédier des espaces sur les réseaux sociaux, pour renforcer sa communication, et informer plus facilement le grand public, les médias et de manière plus générale, toute personne voulant s'informer sur l'actualité du territoire.



III - Le PETR, un espace pertinent pour la contractualisation

1) <u>Leader</u>

2018 : année du démarrage opérationnel de la programmation 2014-2020

Aboutissement enfin mesurable pour le démarrage du programme, 2018 est l'année charnière de cette programmation 2014-2020.

Cela a été rendu possible grâce à 3 phénomènes concomitants sur cette même année :

- La structuration et la stabilisation du pilotage Leader pour les services de l'Autorité de Gestion (AG)
- La spécialisation technique du service instructeur du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- La production et la livraison des outils définitifs de gestion du programme (OSIRIS et SharePoint)

I- Rattraper le retard accumuler et instruire un maximum de demandes d'aide Leader

1) Premier semestre 2018 : rodage de l'instruction et rattrapage massif

Début 2018, le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a pu commencer à travailler opérationnellement avec les services de l'Autorité de Gestion pour atteindre un objectif clair : programmer les premiers crédits Leader au cours du 1^{er} semestre et rattraper le retard accumulé depuis 2015 en termes de gestion administrative et financière du programme.

Pour cela, l'étape n°1 consistait à se mobiliser en priorité sur l'instruction des demandes de subventions Leader et d'organiser la supervision de l'instruction.

Début 2018, l'instruction n'était possible qu'en utilisant un outil provisoire : le rapport d'instruction (RI).

Le service instructeur saisissait les informations nécessaires à l'instruction du dossier dans le RI dédié et le transmettait ensuite à l'AG pour supervision de l'instruction effectuée par le GAL.

Fin 2017, déjà 6 RI avaient été transmis à l'AG et demeuraient en attente de retour de supervision. Ainsi début 2018, le GAL et son service instructeur se dont déployés très fortement pour produire le maximum de rapports d'instruction et les transmettre à l'AG pour supervision ; c'est ainsi que début juin 2018, 37 RI étaient envoyés à l'AG.

Parmi ces 37 RI:

- 1 concernait le dossier « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour les années 2015 et 2016 » déjà supervisé par l'Autorité de Gestion puis programmé en août 2017
- 4 concernaient des projets présentés à la programmation par voie de consultation écrite (mars 2018),
- 30 concernaient les projets présentés à l'ordre du jour du Comité de Programmation du 18 juin 2018
- 2 concernaient des projets qui seraient présentés au Comité de Programmation du mois de décembre 2018.

En conséquence, sur les 6 premiers mois de 2018, 34 des 83 demandes de subvention Leader déposées avaient été instruites par le GAL soit 41% des dossiers de demande d'aide réceptionnés par le GAL depuis 2015.

2) 2nd semestre 2018 : prise en main des outils d'instruction définitif et poursuite du rattrapage

Les objectifs du 2ème semestre 2018 étaient tout aussi ambitieux pour permettre de traiter, là encore, un maximum de dossiers et procéder à leur instruction. En revanche, un changement de taille est intervenu : la livraison des outils d'instruction définitif le 17 juillet pour SharePoint et le 07 septembre pour OSIRIS socle.

- SharePoint est un outil en ligne qui permet à chaque GAL de disposer de son espace dédié, accessible par identifiant et mot de passe personnalisés, et à partir duquel sont générés les outils d'instruction définitifs. On y retrouve 2 combinaisons d'instruction possibles :
 - Rapport d'Instruction Unique (RIU) pour les dossiers instruits après le 17 juillet 2018.
 Il s'agit de l'outil définitif d'instruction et il suffit à lui tout seul pour regrouper toutes les informations nécessaires à l'instruction via SharePoint,
 - RI + Feuille de Calcul Unique (FCU) pour les dossiers instruits avant le 17 juillet 2018. Le RI est l'outil provisoire avec le dossier était instruit ce qui implique qu'ensuite le projet doive faire l'objet d'un rattrapage pour être accessible via SharePoint et c'est la FCU qui permet ce rattrapage évitant ainsi une ressaisie intégrale dans un RIU. Il demeure cependant que le remplissage d'une FCU génère tout de même une ressaisie importante des informations déjà renseignées dans le RI. En conséquence, le GAL avait intérêt à ce que SharePoint soit livré le plus vite possible et que dès sa livraison, l'instruction n'ait plus lieu qu'au moyen du RIU puisqu'une instruction avec le RI impliquait obligatoirement un rattrapage FCU.
- OSIRIS est quant à lui l'outil de gestion « officiel » du programme Leader 2014-2020 c'est-àdire que pour que l'aide Leader allouée à un projet soit officiellement engagée puis payée, il est indispensable qu'OSIRIS soit renseigné puisque c'est cet outil qui fait l'interface avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP) pour qu'elle mette ensuite en paiement les aides. Le parti a été pris par l'AG de ne créer qu'un outil « socle », dans lequel ne figurent que les informations indispensables, le RIU ou la combinaison RI + FCU étant les outils détaillés avec lesquels les dossiers doivent être instruits. Cela signifie qu'une double saisie doit être faite entre SharePoint (RIU ou RI+FCU) et OSIRIS.

La livraison de ces 2 outils d'instruction impliquait alors que :

- Désormais tous les dossiers seraient instruits en utilisant le RIU accessible en ligne via SharePoint,
- les 2 dossiers instruits sur RI mais non supervisés par l'AG soient intégralement ressaisis sur un RIU.
- ↓ les 34 dossiers programmés au cours du 1^{er} semestre (4 en consultation écrite de mars et 30 en séance plénière du Comité de Programmation du 18/06/18) et dont l'instruction était faite avec le RI, soient presqu'intégralement ressaisis dans une FCU cette fois → combinaison RI + FCU
- tous les dossiers fassent l'objet d'une saisie de rattrapage dans OSIRIS à partir de septembre 2018.

L'objectif ambitieux du 2^{ème} semestre 2018 devant permettre de poursuivre le rattrapage de l'instruction pour présenter un volume de projets conséquent lors d'une programmation en décembre a ainsi été impacté par la livraison de ces nouveaux outils d'instruction. En effet, ces derniers sont beaucoup plus développés que le RI utilisé jusqu'alors, avec 90 onglets contre une quinzaine dans le RI, un temps d'appropriation et de formation a été nécessaire au service instructeur du GAL pour une prise en main efficiente de ces outils.

Ce sont donc 15 dossiers qui ont pu faire l'objet d'une instruction sur ce nouvel outil en perspective d'une programmation début décembre 2018. Les 2 dossiers instruits sur le RI provisoire ont été ressaisis intégralement avec un RIU d'une part pour évacuer la ressaisie obligatoire qu'une instruction RI + FCU génère et d'autre part afin que tous les projets présentés à l'ordre du jour du Comité de Programmation du 06 décembre 2018 soient instruits sur le même outil.

Un projet quant à lui a fait l'objet d'une instruction avec un RI puis une FCU bien que cela se soit déroulé en juillet puisque son instruction a été supervisée juste avant la livraison de SharePoint le 17 juillet. Ce projet ne pouvait attendre la livraison des nouveaux outils et devait être soumis à la décision du Comité de Programmation par voie de consultation écrite lancée le 20 juillet 2018.

Bilan de l'instruction 2018 et impact sur le rattrapage du traitement des dossiers en attente depuis 2015

	Nombre de dossiers instruits par le GAL et supervisés par l'AG	Part des dossiers instruits et supervisés sur le total des demandes de subvention Leader réceptionnées par le GAL depuis 2015 soit 83 dossiers
1 ^{er} semestre 2018	34	41 %
2 nd semestre 2018	16	19 %
TOTAL 2018	50	60 %

En plus de l'instruction de ces 50 demandes de subvention Leader, la livraison des outils d'instruction définitifs au cours du 2nd semestre 2018 a occasionné :

- o Une nécessaire appropriation des outils par le service instructeur du GAL,
- Un travail de rattrapage conséquent se traduisant par la ressaisie des dossiers dans les nouveaux outils d'instruction :
 - 2 dossiers instruits par le GAL dans le RI et donc ressaisis intégralement dans le RIU,
 - 34 dossiers instruits au cours du 1^{er} semestre dans un RI qu'il fallait saisir dans une FCU,
 - 1 dossier instruit dans un RI en juillet (avant livraison de SharePoint) qu'il fallait lui aussi saisir dans une FCU,
- L'instruction directement dans le RIU des dossiers présentés à l'ordre du jour de la réunion du Comité de Programmation du 06 décembre 2018 soit 13 RIU renseignés.
- 50 dossiers à saisir dans OSIRIS à compter de septembre 2018

II- Programmer un maximum de crédits Leader pour engager juridiquement et comptablement un volume important de la maquette globale

Le rattrapage de l'instruction des demandes Leader enregistrées par le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher n'a de sens que s'il se traduit ensuite par une programmation. La programmation est étape cruciale :

- 💖 pour les porteurs de projet : l'aide Leader qu'ils ont sollicité leur est officiellement accordée
- pour le GAL : programmation signifie engagement juridique et comptable des crédits Leader ce qui reflète d'une part le niveau de consommation de l'enveloppe et d'autre part, marque le point de départ du paiement de ces aides.

Le niveau d'avancement de l'instruction a permis de formaliser 4 temps de programmation, un premier projet ayant déjà été programmé en 2017 pour un montant de 107 052,56 € au titre de l'animation-gestion 2015 et 2016 (programmation par consultation écrite du 04 août 2017) :

1) la consultation écrite du 22 mars 2018

4 projets ont été présentés à l'avis des membres du Comité de Programmation par voie de consultation écrite pour un motif d'urgence. En effet, les porteurs de projet de ces 4 opérations doivent faire face à une situation financière critique et ne pouvaient attendre qu'une réunion plénière du Comité de Programmation ne se réunisse en juin 2018 pour obtenir une réponse officielle de l'obtention ou non de l'aide Leader sollicitée (depuis 2015) et recevoir la notification qui accompagne cette attribution.

		Part des dossiers		Part des crédits
	Nombre de	programmés dans le	Volume de	programmés dans
	dossiers	nombre total de dossiers	crédits	l'enveloppe initiale
	programmés	déposés (83 dépôts de demande d'aide)	programmés	attribuée au GAL (4 169 075€)
Consultation				
écrite du	4	5 %	162 787,16	4 %
22/03/18				
Cumul de programmation	5	6 %	269 839,22	6 %
(2017 + 2018)				

2) la réunion Comité de Programmation du 18 juin 2018

30 projets été portés à l'ordre du jour pour un montant total d'1 556 767,86 € soumis à l'approbation des membres du Comité de Programmation.

La programmation de ce volume de projets et crédits Leader, bien que significative, n'a pas mobilisé les membres du Comité de Programmation à hauteur de leur participation aux premières réunions et Comités dits « à blanc » organisés avant que le programme soit effectivement opérationnel. En effet, il y avait le nombre minimal de membres requis pour atteindre le double quorum et tandis que le programme 2014-2020 démarrait significativement ce 18 juin 2018, le minimum de membres avait fait le déplacement.

Outre les effets connus sur les trésoreries et situations financières des porteurs de projet qui attendent, pour certains depuis 2015, de recevoir une réponse quant à l'attribution de l'aide Leader qu'ils ont sollicité, ce retard tardif de démarrage opérationnel a également eu des effets sur la mobilisation des membres du Comité de Programmation et sur le rôle indispensable qu'ils occupent dans le pilotage et la conduite du programme.

	Nombre de dossiers programmés	Part des dossiers programmés dans le nombre total de dossiers déposés (83 dépôts de demande d'aide)	Volume de crédits programmés	Part des crédits programmés dans l'enveloppe initiale attribuée au GAL (4 169 075€)
Comité de Programmation du 18/06/18	30	36 %	1 556 767,86	37 %
Cumul de programmation 2018	34	41 %	1 719 555,02	41 %
Cumul de programmation (2017 + 2018)	35	42 %	1 826 607,08	44 %

3) la consultation écrite du 20 juillet 2018

Lors de la séance du Comité de Programmation du 18 juin 2018, il avait été annoncé aux membres du GAL qu'un projet leur serait présenté pour décision d'attribution par voie de consultation écrite en juillet. En effet, l'instruction du dossier n'était pas encore finalisée pour qu'il soit présenté à la séance du 18/06 ; toutefois, le porteur de projet ne pouvait attendre décembre 2018 et une 2ème réunion du Comité de Programmation pour recevoir un avis favorable ou non à sa demande ainsi que la notification de la décision du Comité. Une consultation écrite a donc été organisée permettant de programmer ce projet pour un montant de 41 392,00 €.

	Nombre de dossiers programmés	Part des dossiers programmés dans le nombre total de dossiers déposés (83 dépôts de demande d'aide)	Volume de crédits programmés	Part des crédits programmés dans l'enveloppe initiale attribuée au GAL (4 169 075€)
Consultation écrite du 20/07/18	1	1,2 %	41 392,00	1 %
Cumul de programmation 2018	35	42 %	1 760 947,02	42 %
Cumul de programmation (2017 + 2018)	36	43 %	1 867 999,08	45 %

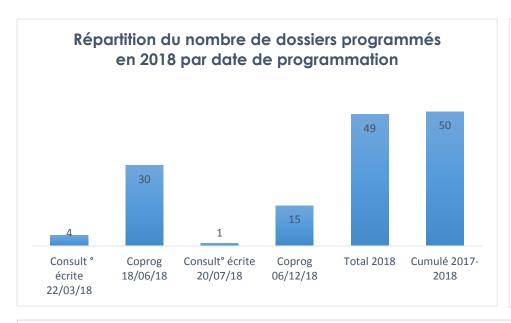
4) la réunion du Comité de Programmation du 06 décembre 2018

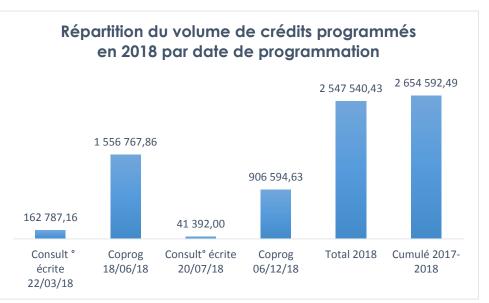
15 projets étaient portés à l'ordre du jour de ce 2ème Comité de Programmation de l'année 2018. Cette réunion a également connu une première déprogrammation. En effet, après sa programmation lors de la séance du 18 juin 2018, un projet a évolué dans son plan de financement nécessitant que l'instruction soit intégralement reprise. Il a alors été décidé par le Comité de Programmation de déprogrammer les 120 000 euros accordés à ce projet le 18/06 pour que le projet soit ensuite instruit sur la base de son montage définitif et que lui soient ensuite reprogrammés en 2019 les 120 000 euros accordés en 2018. De plus, le rattrapage des dossiers instruits dans le RI provisoire dans les outils d'instruction définitifs a révélé des écarts en + ou en -, de quelques centimes à quelques euros dans les montants programmés lors du Comité de Programmation du 18/06/18. Il convenait là-aussi, de profiter de la séance du 06 décembre 2018 pour régulariser ces montants programmés afin de ne pas bloquer ensuite le reste du traitement du dossier (en phase engagement).

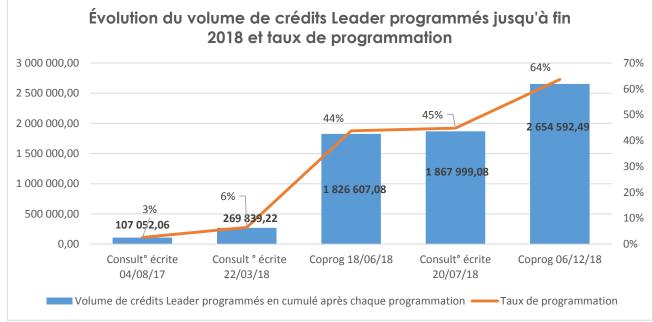
En conséquence, la déprogrammation de 120 000 euros accordés à une opération présentée le 18/06 ainsi que les ajustements de quelques centimes-euros des montants également programmés le 18/06 impactent donc le volume de crédits Leader programmés en cumulés sur l'année 2018 ainsi que le nombre de projets programmés.

	Nombre de dossiers programmés	Part des dossiers programmés dans le nombre total de dossiers déposés (83 dépôts de demande d'aide)	Volume de crédits programmés	Part des crédits programmés dans l'enveloppe initiale attribuée au GAL (4 169 075€)
	15	18 %	906 594,63	22 %
Comité de	- 1 projet déprogrammé	1	- 120 000,00	1
Programmation du 06/12/18	ajustement des montants Leader à 3 projets	/	- 1,22	1
Cumul de programmation 2018	49	59 %	2 547 540,43	61 %
Cumul de programmation (2017 + 2018)	50	60 %	2 654 592,49	64 %

Synthèse de la programmation pour l'année 2018







2018 était l'année dédiée au rattrapage de la programmation des crédits Leader sollicités.

Une évolution considérable est à noter avec 64% de l'enveloppe programmée fin 2018 alors qu'en début d'année, seulement 3% des crédits Leader étaient programmés suite à la consultation écrite d'août 2017.

Néanmoins, les efforts consentis pour rattraper le retard et programmer massivement sur cette année 2018 devront se déplacer sur l'engagement juridique et comptable de ces aides en 2019 pour qu'ensuite cette forte dynamique se traduise en résultats pour le paiement de ces aides.

III- Payer les aides Leader programmées pour soulager les trésoreries des porteurs de projet et mesurer le niveau de consommation réel du programme 2014-2020

Jusqu'à la livraison des outils définitifs d'instruction-gestion du programme (SharePoint et OSIRIS), aucun paiement n'était possible hormis pour les dossiers relevant de la mesure 19.4 relative à l'animation-gestion du programme. En effet, les opérations émargeant à la mesure 19.4 sont instruits et traités directement par l'Autorité de Gestion et ont bénéficié de l'ouverture d'OSIRIS bien en amont de la livraison d'OSIRIS socle aux GAL. D'autre part, l'outil d'instruction provisoire RI ne permettait de travailler sur un dossier que jusqu'à la phase programmation, les onglets relatifs à l'engagement puis au paiement des aides n'étaient pas créés. En conséquence, avec un outil permettant un traitement partiel des dossiers et l'absence d'OSIRIS pour traiter les projets relevant d'autres mesures que la 19.4 qui ne concernent que les dossiers animation-gestion des GAL, l'année 2018 qui était pourtant annoncée comme celle de la mise en paiement des aides n'a pu remplir cet objectif.

La livraison en juillet de SharePoint puis en septembre d'OSIRIS impliquait :

- un important travail de rattrapage de la saisie dans les outils accessibles via SharePoint (RIU et FCU) par le service instructeur,
- une supervision de cette saisie par l'AG,
- w un rattrapage de la saisie dans OSIRIS,
- une supervision de cette saisie par l'AG.

Puis pour aboutir au paiement il fallait encore :

- engager dans les 2 outils les aides programmées,
- accompagner les porteurs de projet à la constitution de leur dossier de demande de paiement,
- instruire la demande de paiement dans le RIU ou dans la FCU accessible via SharePoint,
- que la supervision de cette instruction par l'AG intervienne,
- instruire les demandes de paiement dans OSIRIS
- gue la supervision de cette instruction par l'AG intervienne,
- * transmettre à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) les éléments du dossier pour qu'elle puisse procéder à la mise en paiement dont le versement effectif n'interviendrait qu'après 2 à mois sur le compte des porteurs de projet.

Cette décomposition du traitement de chaque dossier combinée à la prise en main des outils livrés en décalage ne permettait pas d'aboutir à l'effectivité des premiers paiements avant la fin 2018 d'autant que cela devait cohabiter avec le rattrapage de l'instruction bien amorcé au cours du 1^{er} semestre. De plus, les moyens humains du service instructeur se sont vite trouvés saturés par le travail de rattrapage à la fois de l'instruction puis de la saisie de l'instruction à la livraison des outils ce qui a amené le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, structure porteuse du GAL, à étoffer le service instructeur en recrutant un nouvel agent au poste d'Assistant technique instruction-gestion Leader à compter du 15 septembre 2018 ; ce renfort d'ingénierie étant plus particulièrement dédié à la mise en paiement des dossiers intégrant notamment toutes les étapes listées ci-dessus.

Toutefois, bien que la mise en paiement des aides Leader ne se soit pas débloquée comme ce fut le cas pour l'instruction des demandes d'aide, certains paiements des dossiers relevant de la mesure 19.4 ont pu intervenir et plusieurs dispositifs ont été mis en place pour apporter une réponse aux besoins en trésorerie des porteurs de projet en difficulté.

1) Paiements 19.4 : seule mesure ouverte opérationnellement au paiement en 2018 et 1^{er} contrôle avant paiement pour le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

2 dossiers émargeant à la mesure 19.4 ont connu un paiement en 2018 :

- Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader pour les années 2015 et 2016 :
 - o Programmé par consultation écrite du 04 août 2017 pour un montant de 107 052,06€,
 - o Demande de paiement déposée en septembre 2017,
 - o Instruction de la demande de paiement dans OSIRIS par l'AG jusqu'à février 2018
 - Information de la réalisation d'un contrôle sur place avant paiement par l'ASP par courrier du 14 mai
 2018
 - o Réalisation du contrôle sur place par 2 contrôleurs de l'ASP le 24 mai 2018
 - Conclusion du contrôle : 0 anomalie détectée ce qui signifie que la mise en paiement pourra intervenir
 « rapidement » en suivant de la formalisation de ses conclusions par l'ASP,
 - o Versement effectif le 18 juin 2018 pour un montant de 107 052,06 €.
- Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader pour l'année 2017 :
 - Programmé lors de la réunion du Comité de Programmation du 18 juin 2018 pour un montant de 87 288,46 €,
 - o Demande de paiement déposée fin août 2018,
 - o Instruction de la demande de paiement dans OSIRIS par l'AG jusqu'à début octobre 2018
 - o Envoi des pièces justificatives pour le paiement par l'AG à l'ASP début octobre 2018,
 - Versement effectif de l'aide fin novembre 2018 pour un montant de 89 443,12 € soit une sous réalisation de 845,34 € réinjectés dans l'enveloppe globale Leader lors du Comité de Programmation du 06 décembre 2018.
 - → pas de contrôle sur place avant paiement pour ce projet ce qui a permis un versement effectif de l'aide bien plus rapide que pour le projet portant sur les années 2015-2016 pour lequel d'ailleurs, si le contrôle avait révélé des anomalies, le versement effectif aurait été suspendu à la régularisation ou aux réponses apportées à ces anomalies. De plus, la procédure d'instruction des demandes de paiement s'est aussi rodée entre l'AG et l'ASP permettant de constater un traitement plus rapide et efficient des dossiers ne faisant pas l'objet d'un contrôle.
- 2) Avance de Trésorerie Remboursable (ATR) : le dispositif régional pour soulager partiellement la trésorerie de certains porteurs de projet

Saisi à de multiples reprises soit par les GAL soit même directement par les porteurs de projet, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en tant qu'Autorité de Gestion du FEADER et de Leader a mesuré avec gravité la situation financière très difficile dans laquelle les porteurs de projet pouvaient être au regard du retard accumulé sur la mise en œuvre opérationnel du programme.

Les élus régionaux ont ainsi décidé en juin 2018 de créer un dispositif d'avance de trésorerie remboursable pour permettre aux porteurs de projet éligibles de recevoir le versement d'une subvention régionale correspondant à 70 % de l'aide Leader accordée par ailleurs. Les 30 % restant étant ensuite versés après dépôt et instruction du dossier de demande de paiement Leader, selon le schéma « classique » de traitement du paiement des aides Leader. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ont été transmises aux GAL fin juin 2018.

Seuls les dossiers dont l'aide était programmée pouvaient émarger à ce dispositif. En juillet 2018, après 3 temps de programmation : consultation écrite d'août 2017, consultation écrite du 22 mars et réunion du Comité de Programmation du 18 juin 2018, 35 projets avaient reçu un avis favorable et voyaient donc leur aide programmée. Parmi ces 35 projets, ne pouvaient être retenus que les projets achevés soit plus que 28 et parmi ces 28 projets achevés, seuls les projets d'investissement qui n'avaient pas connu de sous-réalisation des dépenses trop importantes étaient éligibles.

Au vu de ces prérequis établis par la Région, le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a identifié et recensé 8 projets pouvant bénéficier de ce dispositif d'avance de trésorerie remboursable et a fait parvenir la liste recensant ces derniers au Conseil Régional mi-juillet 2018 qui a ensuite approuvé le versement de cette avance de

Rapport d'activité 2018 - PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

trésorerie pour chacun d'eux lors de ses commissions permanentes de septembre et d'octobre 2018. Le versement de ces avances de trésorerie à ces 8 opérations pouvait alors s'opérer en suivant.

Ainsi, fin 2018, 8 projets ont pu bénéficier du versement d'une ATR ce qui représente un montant total de 360 526,00 € versés par le Conseil Régional et parmi ces bénéficiaires, seul 1 porteur de projet privé répondait à l'ensemble des prérequis alors que les privés étaient justement au cœur des motivations pour créer un tel dispositif. De plus, d'autres porteurs de projet en extrême difficulté n'ont pu bénéficier de cette avance, leur projet ne consistant pas en de l'investissement.

La procédure « classique » de versement des aides nécessitait alors d'autant plus d'être activée et accélérée pour permettre à ces porteurs de projet de percevoir enfin l'aide Leader qui leur a été accordée. En conséquence, parallèlement au travail de rattrapage des dossiers dans les outils définitifs, le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a souhaité commercer à anticiper la constitution des dossiers de demande de paiement en accompagnant les porteurs de projet dans cette étape bien qu'elle n'ait pu être aboutie intégralement en 2018, le traitement administratif des étapes préalables à l'instruction du paiement n'étant pas encore toutes intervenues en fin d'année.

3) L'avance remboursable consentie par la Région aux structures porteuses des GAL

Bien avant que le dispositif ATR développé ci-dessus ne soit créé et face aux avances de trésorerie considérables auxquelles les structures porteuses des GAL devaient consentir au regard du retard de démarrage effectif du programme, la Région avait créé début 2017 un dispositif d'avance remboursable mobilisable par les structures porteuses de GAL. 50 000 € ont ainsi été alloués au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher par conventionnement avec le Conseil Régional en avril 2017, un premier montant de 15 000 € devant être remboursé à la Région avant le 30/11/17 et un deuxième montant de 35 000 € avant le 30 juin 2018.

En 2017, toujours aucun paiement des dossiers animation-gestion Leader n'était effectué rendant impossible la tenue de l'échéance n°1 de 15 000 € avant le 30/11/2017. Au regard de cette situation, la Région a repoussé les échéances de reversement attendues de la part des structures porteuses à juin 2018 pour le premier remboursement et mars 2019 pour le second.

Cette fois encore, début juin 2018, le paiement relatif à l'animation-gestion 2015 et 2016 n'était toujours pas intervenu pour le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher mais aussi pour d'autres GAL, conduisant de nouveau le Conseil Régional à repousser le calendrier de reversement de cette avance à fin janvier 2019 puis fin octobre 2019.

Depuis, le versement de l'aide relative à l'animation-gestion des années 2015-2016 ainsi que le versement de l'année 2017 ont été effectués. Néanmoins, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est également porteur depuis 2015 de 12 autres opérations relevant des autres dispositifs Leader qui eux, n'ont toujours pas connu de paiement, sa trésorerie s'en trouve nécessairement impacté et il est absolument indispensable que les premiers paiements de ces opérations interviennent en 2019 pour que le remboursement de l'avance régionale ait lieu. Il faut noter qu'en début d'année 2019, la Région a informé les structures porteuses des GAL d'un 3ème report des échéances de remboursement au regard de cette situation. Septembre 2019 est désormais la première échéance de remboursement pour 15 000 € et juin 2020 pour les 35 000 € restant.

Au regard du niveau de programmation que l'année 2018 a permis d'atteindre et bien que le paiement n'ait été anecdotique pour cette 4^{ème} année de mise en œuvre du programme 2014-2020 et au regard du travail d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet qui a toujours continué, il est apparu dès 2017 que l'enveloppe initiale de 4 169 075 € accordée au GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ne suffirait pas à accompagner les projets ayant déjà fait l'objet d'une demande d'aide ainsi que les projets recensés et à venir.

De plus, 2018 ayant vu un certain nombre de points de blocage se lever avec la livraison des outils de gestion du programme et le démarrage conséquent de la programmation dans les GAL, l'Autorité de Gestion a répondu à l'appel de plusieurs GAL dont celui du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en formalisant la possibilité pour chacun d'obtenir une enveloppe complémentaire, ce à quoi le GAL du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est attaché sur la fin d'année 2018.

Officiellement invité début décembre 2018 à formuler son besoin en enveloppe complémentaire, le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a travaillé sur l'évaluation de ce besoin et pour quelle réalité de projets la demande serait faite.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de Programmation du 06 décembre 2018, une première estimation du besoin en enveloppe complémentaire était présentée aux membres et a reçu validation. Cette première estimation à hauteur d'1 966 000 euros était établie au regard des intentions formulées par les porteurs de projets auprès du GAL début décembre 2018 pour vérifier la possibilité de bénéficier d'une aide Leader.

Cette première estimation nécessitait ensuite d'être réinterrogée début 2019 pour investiguer plus encore la réalité des calendriers de réalisation des projets identifiés et la capacité de portage de leur maître d'ouvrage. Pour information, il en est résulté une évaluation du besoin à hauteur d'1 460 000 euros au lieu d'1 966 000 euros, évaluation qui a fait l'objet d'une validation par le Conseil Syndical du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher lors de sa séance du 13 février 2019. La demande, quant à elle, a été transmise aux services de l'Autorité de Gestion le 14 février 2019.

V- 2018 : année d'amorçage de la coopération

Fin septembre 2018, un territoire Leader du périmètre de l'ancienne Région Rhône-Alpes a sollicité le PETR afin d'identifier si des pistes de coopération pouvaient se dessiner et ainsi mesurer la faisabilité d'un projet de coopération entre plusieurs territoires.

Le territoire du GAL Forez, labellisé Pôle de pleine nature fin 2016 réfléchit à la problématique du tourisme durable et souhaite bénéficier des avantages de la coopération Leader pour approfondir cette thématique avec d'autres territoires.

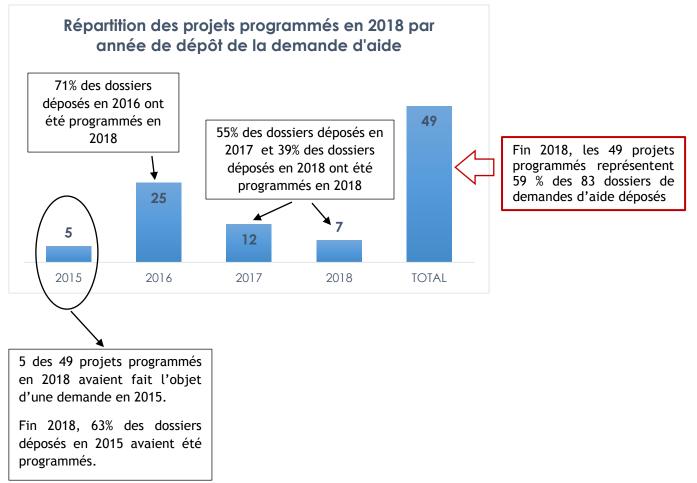
Le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher labellisé quant à lui Territoire d'excellence pleine nature début 2018 a donc été sollicité par le GAL Forez pour participer à une rencontre les 13, 14 et 15 novembre 2018, dans le cadre d'une pré-coopération afin d'identifier si des pistes de coopération peuvent émerger et se traduire ensuite en action sur ces territoires respectifs.

Lors de cette première rencontre à laquelle 3 autres GAL ont également participé, les premiers travaux et pistes de coopération se sont orientés vers la thématique du tourisme et handicap. Le GAL Forez devait ensuite produire une synthèse des échanges ayant eu lieu dans le cadre de cette rencontre de pré-coopération pour que chaque territoire puisse abonder cette synthèse et décider s'il s'inscrit ou non dans une coopération future.

Les chiffres clés de 2018 et bilan de cette 4^{ème} année de mise en œuvre du programme Leader 2014-2020

2018 a indéniablement été l'année de démarrage effectif et opérationnel du programme avec une priorité donnée au rattrapage de l'instruction et à la programmation des aides Leader sollicitées par les porteurs de projets pour certaines depuis 2015.

En 2018 ce sont 49 projets programmés pour 2 547 540,43 € soit 61 % des crédits ayant fait l'objet d'une demande qui ont été programmés en 2018.



- En 2018, l'équipe technique du GAL (service instructeur et animation/pilotage du programme) a participé et/ou organisé 62 rendez-vous ou réunions.
- 29 porteurs de projet différents ont été reçus ou rencontrés au moins 1 fois par un agent de l'équipe technique du GAL.
- Fin 2018, 80% des dossiers programmés étaient achevés et les opérations achevées représentent 89 % des crédits programmés et 55 % de l'ensemble des crédits (programmés et déposés).
- 2018, ce sont aussi 18 nouveaux dépôts de demande de subvention Leader ce qui représente 22% du total des dossiers déposés depuis 2015.
- En 2018, les 18 demandes déposées représentaient :
 - o 27% du montant total des crédits Leader sollicités et programmés,
 - o 15% du total des crédits programmés en 2017 et 2018,
 - o 36% du total des dossiers programmés en 2017 et 2018.
 - o 48% des crédits encore en attente d'instruction.

2018 a également été l'année où certains pans de la stratégie ont plus encore été activés.

La fiche-action n°1: qualifier et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0 a particulièrement rencontré ses porteurs de projet en 2018. En effet, sur 20 demandes de subvention effectuées au titre de ce dispositif, 7 ont eu lieu en 2018. Cela s'explique notamment par le travail de structuration de la mise en œuvre du tourisme sur le territoire démarrée depuis 2015 et dont les effets se ressentent désormais en matière de projets portés à la fois par des acteurs et prestataires touristiques privés et à la fois par les collectivités dans leur volonté à générer une attractivité touristique et patrimoniale pour leur territoire avec des projets forts.

2018 était aussi la 2^{ème} année (après l'année 2016 qui a connu une animation forte pour générer la levée de projets) à connaître la plus grosse part de dossiers déposés au titre des fiches-action n°4 et n°5.

Pour le dispositif n°4: améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, jeunes, personnes âgées et fragilisées, 2018 représentait 26% du total des dossiers déposés au titre de ce dispositif tandis qu'en 2016, les demandes de subvention déposées sur cette fiche-action 4 comptaient pour 39% des 23 dossiers enregistrés pour ce dispositif.

La différence notable entre ces 2 années est la diminution importante de l'animation conduite par le GAL en 2018 par rapport à 2016, la priorité en 2018 étant portée sur l'instruction et le rattrapage du traitement administratif des dossiers plus que sur la levée de nouvelles opérations. En conséquence, bien que l'animation n'ait pas été particulièrement activée, 2018 est la 2^{ème} année regroupant le plus de demandes de subvention au titre de la ficheaction 4.

Les projets qui ont émargé à ce dispositif en 2018 recoupent l'intégralité des priorités identifiées dans ce dernier avec pour la première fois des projets intégrant les questions de mobilité et de santé. Les premières années du programme ont permis de mailler le territoire et compléter l'offre de services en direction des jeunes et plus particulièrement l'offre pré-ado et adolescents par des équipements sportifs notamment auxquels ses populations aspirent et c'est maintenant en 2018 que l'on voit apparaître des initiatives recoupant des thématiques plus transversales, pas seulement liées à des publics en particulier.

La fiche-action n°5: promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilités, a connu en 2018, comme le dispositif n°4, sa 2ème plus forte année de mobilisation depuis le démarrage de la programmation en 2015.

27% des demandes faites au titre de ce dispositif l'ont été en 2018 contre 47% en 2016.

Comme pour la fiche-action 4, l'animation n'a pas été particulièrement activée pour générer la lever de nouveaux projets toutefois les porteurs de projet ont plébiscité ce dispositif. 2018 se caractérise particulièrement par des demandes portées à la fois sur le numérique et sur la traduction de l'émergence de plusieurs initiatives de communes rurales soucieuses de recréer des espaces d'initiatives locales et sociales, des espaces de vie où les habitants pourraient bénéficier et être acteur de lien social, des espaces pour lesquels les municipalités saisissent l'enjeu du maintien d'une vie locale à défaut de services publics sans pour autant saisir les contours exactes de ce que ces lieux produiront, la volonté étant d'expérimenter là où les communes rurales de demain devront réagir.

2) Contrat de Ruralité Etat-PETR

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher peut être signataire d'un Contrat de Ruralité Etat pour la période 2017-2020. Ces nouveaux dispositifs de contractualisation visent à coordonner et mettre en cohérence les projets et actions de développement territorial sur les territoires de projet, prioritairement les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux. Pour cette première génération de contrats, trois territoires de l'Allier étaient identifiés comme signataires potentiels : la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, la Communauté d'Agglomération de Moulins et le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.





2018 était la seconde année de mise en œuvre de ces contrats. Sur cette seconde, année, 20 projets ont pu être programmés et suivis.

Projet de maquette financière du PETR-Montluçon

Sous réserve de la décision du Préfet de Région (Projet proposé aux EPCI & PETR concernés)

(Projet proposé aux EPCI & PETR concernés)						
THEMES	INTITULE DES PROJETS 2019	M.O.	MONTANT OPERATION	DSIL « Ruralitė »	DETR	Montant total ETAT
ACCESSIBILITE AUX SERVICES	Maison médicale Desertines	Commune Desertines	850 000,00 €	223 200,00 €		223 200,00 €
	pole relais Estivareilles	Commune Estivareilles	31 199,00 €	14 040,00 €		14 040,00 €
	maison de santé Bien Assis	Commune Montluçon	564 084,00 €	141 021,00 €		141 021,00 €
	Mise en accessibilité PMR de la maison des associations	Commune de la Chapelaude	27 500,00 €		13 750,00 €	13 750,00 €
	restaurant Ainay le Chateau	Commune Ainay	271 544,00 €	54 308,00 €	123 692,00 €	178 000,00 €
COHESION SOCIALE	maison de village	Commune Arpheuilles saint priest	245 510,00 €	61 377,00 €	61 377,00 €	122 754,00 €
	restaurant lieu de rencontres personnes agées Meaulne	Commune Meaulne	312 410,00 €		85 288,00 €	85 288,00 €
	maison de village	Commune Haut Bocage	277 071,00 €	69 268,00 €		69 268,00 €
	Construction d'une maison d'assistantes maternelles	Commune de Chamblet	340 340,00 €		152 209,00 €	152 209,00 €
	Amenagement d'une salle des associations	Commune de la Celle	174 922,00 €		61 223,00 €	61 223,00 €
	Construction d'une micro-crèche	Commune de Verneix	443 300,00 €		151 650,00 €	151 650,00 €
	Réhabilitation de l'ancienne école en maison des associations	Commune De la Chapelaude	315 150,00 €		110 303,00 €	110 303,00 €
	Aménagement d'une salle socio-culturelle et d'une salle des associations (tranche2)	Commune De St Marcel/Marcillat	50 657,00 €		17 730,00 €	17 730,00 €
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE TOURISME	canal de Berry itinérance et patrimoine	CC Val de Cher	60 578,00 €	21 202,00 €		21 202,00 €
	Rénovation d'un gête communal de Groupe cyclotourisme	Commune de Mesulne	37 081,00 €	12 978,00 €		12 978,00 €
	Tronçais forêt d'exception	CC pays de Tronçais	83 000,00 €	22 857,00 €	54 308,00 €	77 165,00 €
	plan d'eau Herculat tranche l études	CC Pays d'Huriel	108 690,00 €		38 042,00 €	38 042,00 €
MOBILITE DURABLE	plate forme mobilité applicatif	PETR	100 000,00 €	25 000,00 €		25 000,00 €
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	Rénovation énergétique espace socio culturel	Commune Lavault sainte Anne	93 415,00 €	19 517,00 €		19 517,00 €
	Rénovation thermique de l'école	Vaux	151 800,00 €		28 690,00 €	28 690,00 €
		TOTAL	4 538 251,00 €	664 768,00 €	898 262,00 €	1 563 030,00 €

44

3) La nouvelle contractualisation régionale

La nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes a présenté, à la rentrée de septembre 2016, les règles de la nouvelle contractualisation régionale que sont le Contrat d'Ambition Régionale et les deux dispositifs d'aide directe aux communes qui lui sont adossés : « le Bonus Ruralité » et « le Bonus Bourgs-Centres ». Cette nouvelle contractualisation, doit courir sur la période 2017-2019.

Sollicité par certains EPCI et communes, le PETR a proposé une aide technique aux collectivités souhaitant voir leurs projets s'inscrire dans cette nouvelle vague de contractualisation.

Le PETR a rencontré les EPCI et communes le souhaitant et a recensé durant le dernier trimestre 2017 les projets émergeant pour la programmation 2018 auprès des communes et intercommunalités afin d'accompagner, le cas échéant, le dépôt des dossiers de demande d'aide pour les communes qui le souhaitaient.

Ainsi, en 2018, le PETR a continué à assurer, en lien avec les services de la région, le suivi de programmation et à traiter les demandes d'ajustements portées par la Présidence du PETR.

IV - Développer et promouvoir des pratiques plus durables

Gestion 2018 Natura 2000 Gorges du Haut-Cher



Site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher FR8301012

♦ Animation 2018 du site Natura 2000 des Gorges du Haut-Cher

Travaux de cartographie des Habitats et des Espèces menés par le CEN Allier

<u>Rappel</u>: Le PETR est la structure porteuse du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher (FR 830 1012) dont le DOCument d'Objectifs (DOCOB) datant de 2004 doit faire l'objet d'une prochaine révision. Le préalable à cette révision consiste en une mission de cartographie des habitats naturels et des espèces végétales du site. Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Allier a été désigné par appel d'offres pour la réaliser. Il s'appuie techniquement sur le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) qui le conseille et valide les différentes étapes.

Le travail de relevé sur terrain a été l'occasion de détecter la présence de plusieurs sites de décharges sauvages sur le site Natura 2000, ou sur des parcelles attenantes. Un travail plus spécifique de caractérisation de ces décharges et d'identification cadastrale sera engagé en 2019.

Transfert de portage de la gestion du site

Enfin, l'année 2018 a été l'année de renouvellement du transfert de portage du site Natura 2000. Une réunion spécifique du comité de pilotage s'est donc tenue le 7 novembre 2018.

Réunions du Comité de pilotage les 20/03/2018 et 07/11/2018



V - Développement et Valorisation Touristique du Territoire du PETR

Lancement de l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France

Identifiée comme 1ère étape de la Mise en Tourisme d'une Destination « Vallée du Cœur de France », la structuration d'un Office de Tourisme Intercommunautaire initiée en 2017 a abouti à la structuration juridique de celui-ci fin 2017 et à son lancement opérationnel en 2018.

Pour accompagner le lancement de l'OTI, dans sa phase de démarrage administratif et dans l'impulsion des différentes missions constitutive de son « projet d'entreprise », le chargé de mission tourisme du PETR est mis à disposition de l'OTI pour en assurer la direction en 2018 pour 0,5 ETP (les 0,5 ETP restant étant consacré à la poursuite de la mission de coordination touristique au sein du PETR).

Cette mutualisation de personnel a pour objectif d'assurer la cohérence de l'action de l'OTI avec la stratégie de développement touristique du PETR dans la phase de lancement de l'outil.

Les axes du « projet d'entreprise » fixé pour le démarrage de l'OTI en 2018 :

Les projets thématiques découlent directement de la stratégie de développement du PETR dont l'axe principal est la Pleine Nature, renforcé par une offre complémentaire Patrimoine-Culture.

<u>Projet Pleine Nature</u>: Suivi des produits liés à l'Itinérance, Renforcement des filières d'activités de Pleine Nature (en lien avec les acteurs publics et privés), suivi des projets en lien avec les entités naturelles remarquables (Forêt d'Exception, Gorges du Haut-Cher, Vallée de Chambonchard...), relai de mise en œuvre de la création du GR Pays...

<u>Projet Patrimoine-Culture</u>: Travail préparatoire en vue d'une démarche de Pays d'Art et d'Histoire (positionnement thématique : histoire médiévale et industrielle du bassin), requalification du catalogue de visites guidées (produits-visites, politique tarifaire, commercialisation, promotion...), création de produits de découverte scénarisés (serious games)

Les autres projets sont directement liés à la volonté de modernisation des missions et au nouveau positionnement de l'Office.

<u>Projet Relation Prestataires</u>: renforcement de la relation prestataire, animation d'une vie de réseau des socio-professionnels (hébergeurs, restaurateurs, prestataires de loisirs) et partenaires publics ou associatifs, élaboration d'un bouquet de services tarifés à destination des socio-professionnels (accompagnement technique à la valorisation de l'offre, rapprochement de socio-professionnels développant des offres complémentaires et appui à la création de produits packagés commercialisés en direct par les acteurs privés, formation aux nouveaux outils numériques et veille prospective sur les évolutions dans le domaine du tourisme, relai de commercialisation de prestations par l'Office pour des prestataires privés...), démarche « ambassadeurs de territoire » avec un réseau de socio-professionnels ou acteurs dynamiques du territoire souhaitant participer à la promotion de l'image de la Vallée du Cœur de France, réseau d'information relayé par les partenaires à destination des touristes ne passant pas la porte de l'Office (points i-Mobile, information régulière des socio-professionnels, secrétaires de mairies sur l'offre du territoire...), service « billetterie et réservation »

<u>Projet Nouveau Concept d'Accueil</u>: aménagement des Bureaux d'Information Touristique en lien avec les nouvelles attentes des clientèles touristiques et locales (animation d'une démarche participative de consultation des clientèles touristiques et locales sur l'organisation de l'accueil; intégration ambitieuse des usages numériques ayant pris un fort retard sur notre territoire; valorisation des ressources du

territoire à travers des espaces de découvertes thématiques et sensoriels; mise en valeur de la richesse humaine du territoire à travers la présentation des acteurs « ambassadeurs » du territoire...), développement d'un accueil2.0, gestion d'un Observatoire (fonction tableau de bord de la fréquentation et de la GRC, mais également données qualitatives, veille prospective sur l'évolution des attentes des consommateurs...), gestion du planning accueil

<u>Projet Promotion et Communication</u>: amélioration de la connaissance et du référencement de l'offre socioprofessionnelle, communication et promotion du territoire par le biais des outils numériques (site internet, réseaux sociaux...), suivi du marketing territorial, veille prospective sur l'évolution des outils de promotion (éditions, supports numériques...), organisation d'événementiels thématiques (Pleine Nature, Culture Patrimoine) participant à la renommée touristique du territoire, participation à des salons et autres événementiels promotionnels, tourisme d'affaires

<u>Projet Vitrine des savoir-faire</u>: constitution d'un réseau de boutiques mettant en valeur les producteurs et les savoir-faire locaux

<u>Projet Coopération</u>: identification des partenariats pertinents avec les acteurs et territoires voisins (Pays d'Huriel, Commentry-Montmarault-Néris, départements voisins de la Creuse, du Cher et du Puy de Dôme...), renforcement des portes d'entrée du territoire, interconnexions sur des produits touristiques communs...

<u>Pilotage et administration de la structure</u>: gestion RH et financière de la structure, optimisation des recettes liées à la Taxe de Séjour en lien avec le PETR (travail sur les outils de collecte, sensibilisation des hébergeurs...)

Un nouveau projet structurant

Le projet de requalification touristique de l'ancienne voie ferrée Montluçon-Eygurande a connu une évolution en 2018 avec la décision des élus locaux du PETR et de Creuse Confluence d'initier la réflexion sur la mise en tourisme d'un premier tronçon « Montluçon / Evaux-les-Bains ». Ainsi, une série de réunions de travail et d'échanges avec SNCF Réseau a permis de clarifier la procédure de déclassement de la ligne en vue du transfert de gestion aux collectivités pour sa mise en tourisme.

Les premières réunions de travail entre les élus de Creuse Confluence, de Montluçon Communauté et du PETR (le PETR ayant été choisi comme chef de file pour le portage de la coordination du projet) ont permis d'arrêter un positionnement Voie Verte pour la mise en tourisme du linéaire (parmi plusieurs hypothèses).

Ce choix s'inscrit en cohérence avec le travail de qualification de la Véloroute 46 (du Canal de Berry) par lequel le territoire est interconnecté à la Loire à Vélo et le projet C Montluçon, faisant la part belle aux mobilités douces.

Des outils au service d'une stratégie de développement

Concomitamment au lancement de l'OTI, le PETR a poursuivi, en 2018, l'accompagnement des porteurs de projets touristique du territoire (publics et privés)

Le dispositif régional « Territoire d'Excellence Pleine Nature »

Le PETR a été retenu en 2018 pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Territoire d'Excellence Pleine Nature » auquel il avait candidaté en 2017. Ce dispositif régional lui a permis d'accompagner, en tant que chef de fil du territoire, plusieurs projets pouvant émarger à l'aide régionale.

L'inscription de ces projets dans la cadre du dispositif régional a permis, notamment pour les porteurs de projets privés, de constituer le cofinancement public nécessaire à l'obtention d'une aide LEADER et ainsi d'optimiser le cofinancement des projets.

VI - Rendre le territoire plus attractif économiquement et agir en faveur de l'emploi

1) <u>La Plateforme territoriale de promotion collective du commerce, des prestations de service et de l'artisanat de proximité et des produits locaux.</u>

Le site Achetezamontlucon.fr avait fait l'objet d'une mise en sommeil en 2017 suite aux difficultés d'animation constatées et à l'offre commerçante trop faible. Pour redynamiser le site, ses fonctionnalités ont été revues pour améliorer sa prise en main par les commerçants, sa visibilité sur les moteurs de recherches et en recentrant l'outil sur une fonction vitrine (sans achat en ligne) conformément aux besoins exprimés par les commerçants et artisans.

Ainsi, la version 4 du site a été implémentée en 2018 et une campagne de recensement des acteurs volontaires pour édhérer à cette nouvelle plateforme et l'animer commercialement a été réalisée.

Sur 100 anciens adhérents contactés par téléphone et en direct :

- 30% trouvent la nouvelle approche intéressante, et se disent prêt à s'inscrire
- ♦ 5% se sont inscrit sur la plateforme

Un positionnement autour d'un « noyau dur » à même d'animer de manière dynamique la vitrine du territoire est donc engagé avec une série de formation à la prise en main de la nouvelle version du site qui devra s'étaler du 2019.

2) Démarche Territoire Zéro chômeur de longue durée

Le PETR a adhéré en 2017 à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée afin de bénéficier du retour d'expériences de cette expérimentation ayant fait l'objet d'une loi d'expérimentation en février 2016.

A ce titre il a mise en œuvre en 2017 une étude de faisabilité et démarche d'animation qui ont été poursuivies en 2018 pour restitution fin 2018.

Hypothèses d'activités émergées: Ressourcerie, maraîchage, centrale de mobilité dont l'analyse de faisabilité est entreprise (sous les aspects juridiques, concurrentiels, économiques, d'infrastructures et logistiques et de qualification professionnelle); cette étude est conduite en partenariat avec les entreprises Recycler A, Environnement Recycling.

Ainsi, en 2018, les contours du projet « Forges d'Avenirs » ont pu se préciser.



VII - Préserver et renouveler l'offre de soins sur le bassin Montluçonnais

L'année 2018 le PETR a poursuivi son accompagnement des regroupements territoriaux de professionnels de santé. Il a animé, dans ce but, plusieurs réunions territoriales visant à faciliter les rencontres et échanges des professionnels en vue de la rédaction de projets de santé. Le PETR a également fourni les diagnostics nécessaires à la rédaction de ces projets de santé à la demande des territoires en lien avec l'ARS.

Le travail de promotion des offres d'installation du bassin a été poursuivi et l'accueil de professionnels de santé candidats à l'installation a été assuré.













